

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE LIGRON



Tél. : 02.43.45.72.07.

Adresse mail : mairieligron72@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la Séance du huit décembre 2020 à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente, à huis clos, sur la convocation de Monsieur Philippe BIAUD, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Étaient présents Mrs., Mmes, BIAUD, PRÉVOST (arrivé à 21h06), MANCEAU, BOURGEOIS, BRUNET, CHANTEAU, DAGUENET, FERRAND, GEORGET, JANVRIN, MARTIN, MOLLIERE PORTIER, SIMON

Était excusé : M. CADOR ayant donné pouvoir à M. MANCEAU

Était absent : M FERRAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. M. BRUNET est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour : *Décisions modificatives enfouissement des réseaux, demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, Budget principal, Budget assainissement, convention CAUE (projet lotissement et projet salle polyvalente), modification du règlement de la salle polyvalente, décision sur le maintien des 4 jours et demi d'école et TEP, avenant RPI, choix des entreprises des travaux « Médiathèque »*

Questions diverses : *Finalisation des priorités sur les projets communaux, ouverture commerciale de la Fibre, sécurisation hameau Beslouze*

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du 10 novembre 2020 qui n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET PRINCIPAL – CÔTES PRESCRITES / PARTICIPATION ENFOUISSEMENT DES RESEAUX/ DEPARTEMENT

Le Trésor Public de la Flèche, suite à une analyse des comptes de la commune, invite à apurer des créances qui sont devenues à ce jour prescrites. Un ajustement budgétaire est nécessaire pour provisionner cette dépense imprévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les ajustements budgétaires.

DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – CÔTES PRESCRITES BUDGET ASSAINISSEMENT

Le trésor public de la Flèche, suite à une analyse des comptes de la commune, invite à apurer des créances qui sont devenues à ce jour prescrites. Un ajustement budgétaire est nécessaire pour provisionner cette dépense imprévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les ajustements budgétaires.

CONVENTION CAUE (PROJET LOTISSEMENT ET PROJET SALLE POLYVALENTE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Approuve les conventions proposées par le CAUE de la Sarthe (projet salle polyvalente et projet lotissement) citées ci-dessus

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide la modification du règlement de la salle polyvalente (location de la salle sans vaisselle) à partir du 1^{er} janvier 2021.

DÉCISION SUR LE MAINTIEN DES 4 JOURS ET DEMI D'ÉCOLE ET TEP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Décide de maintenir le rythme scolaire à 4,5 jours
- Approuve la poursuite des TEP organisé par la CCPF

AVENANT RPI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ✓ Valide la proposition d'un avenant spécifique lié à la convention départementale
- ✓ Charge et autorise M. le Maire à signer ce dernier en l'état.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE

Une proposition de convention de mise à disposition de service établie par les services communautaires d'après l'article L.5211-4-1 II et IV du Code Général des Collectivités Territoriales pour la mise à disposition de personnel administratif afin d'assurer certaines tâches administratives qui peuvent être réalisées par les secrétaires de mairie des communes membres.

En contrepartie de ces missions, la communauté de Communes du Pays Fléchois verse à chaque commune membre une participation forfaitaire. Cette convention est prévue pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2026.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte ladite convention de mise à disposition de service.

INFORMATIONS

CHOIX DES ENTREPRISES DES TRAVAUX « MÉDIATHÈQUE »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission bâtiments doit se réunir de nouveau pour analyser les nouvelles offres. Le sujet sera inscrit dans l'ordre du jour au prochain conseil municipal (Janvier) pour désigner les entreprises.

QUESTIONS DIVERSES

FINALISATION DES PRIORITÉS SUR LES PROJETS COMMUNAUX

Après échanges les membres du Conseil Municipal ont identifié les travaux suivants :

- Restauration du bâtiment jouxtant le commerce
- Création d'un abri bus arrêt : centre bourg
- Aménagement parc, city stade, devant la mairie
- Travaux cimetièrre, jardin du souvenir, sécurisation
- Projet d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques)

OUVERTURE COMMERCIALE DE LA FIBRE

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'ouverture commerciale de la fibre a été faite le 27 novembre 2020.

SÉCURISATION HAMEAU BESLOUZE.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avancement du projet de sécurisation du hameau Beslouze :

- Le candélabre solaire d'un montant de 3000 € environ
- Les radars pédagogiques d'un montant plus ou moins de 10 000 €

Séance levée à 22h45

Le Maire,
P. BIAUD

